

Suisse actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Votations fédérales

AVS: le sort des femmes

Trois sujets pour les votations fédérales du 25 juin. Mais le plus important sans doute sera celui sur l'avenir de l'AVS.

Il faudra finalement voter sur la 10e révision de l'AVS, puisque le référendum lancé par l'Union syndicale suisse (USS) et la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) a largement abouti, cumulant quelque 150 000 signatures. La date choisie par le Conseil fédéral est celle du 25 juin. Citoyennes et citoyens devront se prononcer également sur l'initiative du Parti socialiste suisse (PSS) et de l'USS «pour une extension de l'AVS», ainsi que sur un référendum des Démocrates suisses (nationalistes) contre un assouplissement de la loi fédérale sur l'acquisition de biens immobiliers par les étrangers, plus communément connue sous le nom de «Lex Friedrich».

Le 10 mars 1994 fut à la fois jour rose et jour noir. Il a vu l'élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral par les deux Chambres réunies en Assemblée fédérale. Il a marqué aussi la date, entrée dans la chronique féministe fédérale, de la «gifle» du Conseil national qui veut faire payer au peuple les améliorations de la 10e révision de l'AVS par le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. A 63 ans dès 2001; à 64 ans dès 2005. Le Conseil des Etats s'étant rallié au Conseil national, l'entrée en vigueur de la 10e révision, laborieusement négociée pendant plus de quinze ans, se profilait enfin à l'horizon.

Mais, le débat a aussitôt rebondi, plongeant les femmes et la gauche dans la perplexité, les divisant les unes et l'autre.

Les syndicats n'ont jamais hésité. En lançant le référendum en automne dernier, l'USS et la CSC annonçaient du même coup le lancement d'une initiative populaire fédérale «pour la 10e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite», avec l'objectif de la déposer encore avant le 25 juin. De leur côté, d'autres formations ont lancé en même temps leurs propres initiatives. La Société suisse des employés de commerce réunit des signatures «pour un assouplissement de l'AVS - contre le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes». Le Parti écologiste suisse anticipe sur la 11e révision de l'AVS et se préoccupe de son financement, avec ses deux initiatives, l'une «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes», la seconde «pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail».

Déchiré, le comité central du PSS - dont une courte majorité combattait le référendum des syndicats - a procédé à une



Un point sur lequel au moins toutes les femmes de gauche sont d'accord.

(Photo: S. Klein)

consultation de tous les militants du parti. Sur le tiers de ceux qui ont répondu, deux tiers se sont prononcés contre le référendum. Il en résulte que le PSS fera campagne, parallèlement aux autres partis bourgeois, contre le référendum et pour les acquis de la 10e révision, splitting des rentes et bonus éducatif notamment. L'USS, la CSC, le Parti du travail et divers mouvements de gauche défendront leur position d'opposition catégorique au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, leur initiative devant réunir un maximum de signatures pour faire pression sur la classe politique afin de réintroduire dans la loi les acquis de la 10e révision. Des tactiques différentes pour aboutir, un jour, au même but.

La belle unanimité des partis bourgeois - la libérale vaudoise Suzette Sandoz est du nombre - en faveur des acquis de la 10e révision laisse entendre que la véritable bataille se jouera lors de la 11e révision dont le point chaud, eu égard au vieillissement de la population, sera le mode de financement de cette assurance sociale, la flexibilisation de l'âge de la retraite jouant un rôle secondaire.

Pour une extension de l'AVS

Car, d'ores et déjà, le score que réalisera le deuxième sujet soumis au vote le 25

juin, donnera la température du nouveau débat. L'initiative du PSS et de l'USS «pour l'extension de l'AVS et de l'AI», déposée en mai 1991, a fait l'objet d'un préavis de rejet, autant de la part du Conseil fédéral que de la majorité du Parlement.

Elle a pour objet de revaloriser le 1er pilier de prévoyance vieillesse (AVS), afin qu'il couvre les besoins vitaux et qu'il contribue de plus à l'indépendance économique sur la base du maintien du niveau de vie avant la retraite (objectif actuel du 2e pilier). Elle prévoit aussi la rente indépendante de l'état-civil et le bonus éducatif. Elle donne par ailleurs la possibilité, aux hommes comme aux femmes, de prendre une retraite anticipée dès 62 ans. Les charges des assurés au titre de la prévoyance professionnelle seraient allégées proportionnellement à l'extension de l'AVS, par l'augmentation de la déduction de coordination. Cette extension de l'AVS coûterait au total, selon les estimations des promoteurs de l'initiative, 7,1 milliards de plus par an, soit 6 milliards de francs de plus pour les rentes AVS, 1 milliard pour les pensions de retraite anticipée, 1 milliard de plus pour l'AI, les pouvoirs publics étant déchargés de 900 millions sur les prestations complémentaires, alors que les allègements au titre de la prévoyance professionnelle n'atteindraient que 2,7 milliards de francs. Le coût total de l'initiative serait de 4,4 milliards de francs. Le taux de cotisation de l'AVS devrait augmenter de 2%, passant de 8,4% actuellement à 10,4%. L'initiative du PSS et de l'USS prévoit que la Confédération prenne en charge 25% des dépenses de l'AVS ou 50% des dépenses de l'AI. Lancée en 1990, elle demandait la garantie du libre passage intégral dans la prévoyance professionnelle, réalisé dans l'intervalle.

Lex Friedrich

Le troisième sujet de ces votations porte sur le référendum lancé par les Démocrates suisses contre un assouplissement de la Lex Friedrich qui prévoit que toute personne ayant, ou ayant eu, un domicile en Suisse pendant cinq ans, pourra acquérir librement des biens immobiliers. Le noyau dur de la loi est néanmoins maintenu, dans l'optique de disposer de moyens pour lutter contre la spéculation immobilière.

Anne-Marie Ley

Assurance maternité

Proposition des femmes bourgeoises

(aml) – Le projet d'assurance maternité réservé aux femmes exerçant une activité lucrative, approuvé pourtant par le Conseil fédéral, déplaît autant aux femmes de tendance bourgeoise, à la Commission fédérale des questions féminines et aux employeurs. Les présidentes des commissions femmes des partis démocrate-chrétien, démocrate du centre et radical lancent dans le débat leur proposition, se faisant fort de la faire approuver par leurs partis respectifs. Cette assurance maternité couvrirait aussi les femmes restées au foyer. Elle prévoit durant le congé maternité de 16 semaines une allocation mensuelle de 1500 à 2000 francs, pour autant que le revenu annuel imposable du ménage ne dépasse pas 97200 francs. Les femmes exerçant une activité lucrative auraient droit à une indemnité de 80% de leur salaire durant ce même congé, plafonné à 97200 francs par an. Le tout financé par la Confédération comme pour l'assurance pertes de gain pour militaires, avec en prime le produit des impôts prélevés sur les futurs casinos. Ruth Dreifuss est en train d'étudier diverses solutions qu'elle pourrait soumettre à ses collègues prochainement.

Sommet de Pékin

La peur des Chinois

(aml) – Après s'être mis en quatre pour pouvoir héberger la 4e conférence mondiale des femmes, à la fin de l'été à Pékin, les Chinois commencent à avoir des battements de coeur. Parce qu'ils redoutent l'afflux annoncé de femmes des ONG (Organisations non gouvernementales) qui comptent exercer leur influence sur le déroulement des débats officiels, ils ont décidé de les «exiler» à 60 km de la capitale chinoise, «pour garantir leur sécurité et leur fournir de bonnes conditions de travail». De son côté, la Commission des Nations unies sur la condition des femmes a longuement discuté, à New York ce prin-

temps, sur la plate-forme qui sera soumise à discussion, décidant du même coup de prolonger la durée de la conférence, tant les pourparlers risquent de s'avérer ardu, car de nombreux passages de la plate-forme doivent encore faire l'objet d'un accord.

Loi sur l'égalité

L'USAM renonce au référendum

(aml) – On sent que les élections fédérales d'octobre approchent. Tant l'Union centrale des associations patronales suisses que l'Union suisse des arts et métiers renoncent à lancer le référendum contre la loi sur l'égalité, enfin approuvée par les Chambres lors de leur session de printemps. Bien que cette loi ne soulève guère leur enthousiasme, ces deux puissantes associations faitières patronales lui accordent une importance secondaire par rapport à d'autres dossiers brûlants, comme le relèvement de l'âge de la retraite des femmes ou le projet d'assurance-maternité.

Elections cantonales

Quatre femmes au Conseil d'Etat

(aml) – L'écologiste Verena Diener, conseillère nationale et présidente des Verts de Suisse, ainsi que la députée démocrate du centre Rita Fuhrer ont été élues au gouvernement du canton de Zurich le 2 avril. La première est sensible à la cause des femmes; la seconde se propose de défendre expressément les femmes au foyer. La troisième candidate, socialiste, n'est pas parvenue à remporter le siège abandonné par Hedi Lang, qui fut la deuxième présidente du Conseil national.

(lh) – Ce même 2 avril, la députée radicale Marina Masoni a réussi le meilleur score aux élections tessinoises pour le Conseil d'Etat, coiffant au poteau tous les sortants et le nouveau élu de la Ligue, le conseiller national Marco Boradori. Cette avocate de 37 ans a déployé tout son charme et son envie de «cambiamento» pour séduire Tessinoises et Tessinois. Femme de droite, bourgeoise, fille de l'ancien

conseiller aux Etats Franco Masoni, elle a réussi dans son but électoral. Les électeurs ont choisi cette radicale très à droite de son parti pour ses projets qui se rapprochent de ceux de la Ligue et pour ses promesses de «moins d'impôts», et non parce qu'elle est femme. Durant sa présence au parlement tessinois, Marina Masoni n'a jamais soutenu de projets ou de propositions féministes. Elle a même contribué, un mois avant son élection, au renvoi de la création d'un bureau de la condition féminine. Que le Tessin n'ait pas voté femmes est confirmé par leurs médiocres résultats au Grand Conseil. Seules douze élues parmi les 90 député-e-s: deux PRD, six PDC, trois socialistes et une ligueur. Cette dernière a fait beaucoup de bruit: pornstar, elle a prêté son corps à la campagne électorale de la Ligue. Au vu des résultats électoraux, la politique des femmes tessinoises n'enregistre aucun progrès. Mais leur action ne va pas s'arrêter pour autant. Elles continueront leur travail de fond, hors du gouvernement et du parlement, avec la volonté et la détermination qu'on leur connaît. Dans le demi-canton

d'Obwald enfin, la radicale Elisabeth Gauder, élue le 30 avril dernier, sera la deuxième femme à entrer dans l'exécutif cantonal.

Licenciement abusif

Reconnu par un tribunal

(aml) – Alors qu'elle assumait la direction d'un kiosque à l'aéroport de Kloten, une femme a été licenciée par son employeur qui lui reprochait de s'être engagée sur son lieu de travail en faveur de la grève des femmes et de faire de la publicité pour les syndicats et les mouvements de femmes par la mise en valeur de leurs publications. Assistée par son syndicat, cette femme a attaqué ce licenciement, estimant qu'on lui reprochait surtout son engagement féministe et syndicaliste. Les juges ont été d'accord qu'elle était allée trop loin dans ses préparatifs en vue de la grève des femmes, mais que, tout bien considéré, l'exercice de ses droits démocratiques - l'expression libre de ses opinions - était prioritaire.

Conférence - débat

Françoise Collin
philosophe, directrice des *Cahiers du Grif*

Des quotas...

Au nom de l'égalité ou de la différence?

La question des quotas est largement débattue aujourd'hui. Elle fait l'objet d'une initiative déposée le 21 mars à Berne.

L'accès au droit de vote et à l'éligibilité ne suffit pas pour que les femmes soient effectivement élues. Les quotas seraient une réponse élémentaire et légitime pour rétablir l'équilibre et permettre aux décisions politiques d'être prises par une représentation équitable des citoyennes et citoyens.

Ce partage du pouvoir doit-il reposer sur une notion de différence ou d'égalité? Jusqu'où ce partage peut-il garantir la défense des intérêts des femmes? De quels autres moyens disposons-nous pour mettre fin à cette inégalité criante? Réflexions que nous vous invitons à partager le

jeudi 1er juin, 20 h, au Cazard

(Salle du restaurant, rue Pré-du-Marché 15, Lausanne)

Organisation: Association vaudoise pour les Droits de la Femme, Collectif Femmes en grève - Vaud, Commission Femmes-solidaritéS-Vaud, Comité vaudois du 14 juin mensuel *Femmes suisses*.